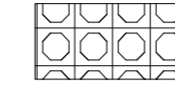


VOIR PLAN 5c

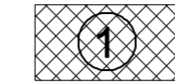
LEGENDE



Limite de zone



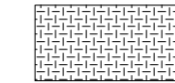
Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer



Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme (voir plan de détail : document 5g)



Éléments du petit patrimoine à protéger (au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme)



Partie visible sur un autre plan

A

Zone agricole

N

Zone naturelle à protéger

UH

Zone urbaine au développement limité

URBA-SERVICES

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

Téléphone : 03.44.45.17.57

Fax : 03.44.45.04.25

contact@urba-services.fr

Commune d' AMBLAINVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

30 MARS 2011

5e

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Hameau de Sandricourt"

Echelle : 1/2000e

